

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/07/08/2021031822/justel>

Dossier numéro : 2021-07-08/06

Titre

8 JUILLET 2021. - Arrêté du Gouvernement portant diverses mesures en vue de répondre aux conséquences de la crise de la COVID-19 en matière d'emploi, de formation et d'insertion socioprofessionnelle, en ce compris l'économie sociale

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 14-07-2021 page : 70546

Entrée en vigueur : 24-07-2021

Table des matières

[CHAPITRE Ier.](#) - Dispositions générales

Art. 1

[CHAPITRE II.](#) - Mesures relatives à l'économie sociale

Art. 2-3

[CHAPITRE III.](#) - Mesures relatives aux agences locales pour l'emploi

Art. 4-5

[CHAPITRE IV.](#) - Mesure relative aux missions régionales pour l'emploi

Art. 6

[CHAPITRE V.](#) - Mesures relatives au soutien à la création d'emploi en favorisant les transitions professionnelles vers le statut d'indépendant à titre principal

Art. 7

[CHAPITRE VI.](#) - Mesures relatives à la formation professionnelle individuelle

Art. 8-9

[CHAPITRE VII.](#) - Mesure relative aux dispenses de disponibilité

Art. 10

[CHAPITRE VIII.](#) - Mesure relative au chèque-formation

Art. 11

[CHAPITRE IX.](#) - Dispositions finales

Art. 12
